

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 5 JUIN 2009

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'An deux mil neuf

Le Vendredi 5 juin – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

PRESENTS : M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Olivier GRUGIER, M. Mme Claire GAUFROY-MINIERE, Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Eric COQUERY, M. Bertrand BOISMOREAU, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Diane NAUDIN –
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :, Dominique DURANT des AULNOIS (donne pouvoir à Mme Michèle CORMERY), M. Stéphane GASTAT (donne pouvoir à M. Eric COQUERY), Stéphane SABATIER.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick LEBEL est élu secrétaire.

– oOo –

BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES:

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes proposées par Monsieur le Maire après en avoir explicité les raisons :

Compte D 6554 Contributions Organismes de. Regroupement	- 1.000 €
Compte D 6574 Subventions Fonct. Associations (VALMARE)	+ 1.000 €
Compte D 6574 « (CAMELEON)	+ 632 €
Compte D 6574 « (DIVERS)	+ 20 €
Compte R 7336 Droits de Place	+ 652 €
Compte D 2183 Matériel de Bureau et informatique	+ 14.000 €
Compte D 21534 Réseaux électrification	- 5.000 €
Compte R 1328 Subvention Equipement	+ 9.000 €

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES:

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

D.701249 Reversement redevance pollution domestique	+ 8.200 €
D 706129 Reversement Agence Eau modernisation réseaux	+ 1.600 €
D 615 Entretien et réparations	+ 9.800 €

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX:

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

- avec la **Communauté de Communes du Val d'Ardoux**, une convention de participation au Centre de Loisirs pour les enfants de la Commune pendant toutes les vacances scolaires, et à régler les frais de fonctionnement issus de ces séjours.

SUBVENTION LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT –PROJET « VALMARES » :

Monsieur le Maire fait un rapport sur l'étude du projet "Valmares" qu'une stagiaire, Mademoiselle Elodie THEVENARD, réalise actuellement.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter une subvention de 500 € conformément à la demande formulée par Loiret Nature Environnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande. Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'était prononcée favorablement pour l'accompagnement de ce projet.

CHEMIN DE L'ENFER ET DE VIGNELLE :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Maire de Jouy-le-Potier du 11 mars dernier qui demande que la Commune de Ligny-le-Ribault participe à l'entretien de la chaussée du Chemin dit de Vignelle sur la partie mitoyenne entre les deux communes.

Monsieur le Maire indique :

1. que la voirie communale qui ouvre droit à la Dotation Globale de Fonctionnement est de 37.581 mètres ;
2. dans le répertoire officiel des voies communales, le chemin rural N° 9 dit « Chemin de l'Enfer » a une longueur de 4200 mètres ;
3. Le chemin de l'Enfer a été mesuré depuis le cabinet médical jusqu'à la limite de la Commune, le résultat obtenu est 4288 mètres.

En conséquence la partie mitoyenne n'est pas prise en compte pour l'établissement de la D.G.F.

Monsieur le Maire explique que la Commune de Jouy a toujours entretenu le chemin de Vignelle et que la Commune de Ligny entretenait, une année sur deux, le chemin de la Jumellerie ou il y a également des parties mitoyennes.

Il propose que la Commune de Ligny prenne en charge , pour moitié, les travaux nécessaires de la partie mitoyenne.

Le Conseil Municipal donne son accord. Il demande que des devis soient fournis à notre commune avant d'engager les travaux.

LA POSTE :

Monsieur LEBEL, premier Adjoint, relate la rencontre entre la Poste, le médiateur (Monsieur Christian BOURILLON – Conseiller Général Maire de Chevillon-sur-Huillard) représentant l'Association des Maires du Loiret à la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT), et Monsieur le Maire.

Chaque Conseiller Municipal est en possession des éléments fournis par la Poste.

La Poste considère que notre Commune devrait opter pour une Agence Postale Communale, compte-tenu de la fermeture de notre établissement postal (peu rentable).

Après avoir entendu les différentes explications, le Conseil Municipal se prononce pour le maintien de notre établissement postal à l'exception de Monsieur THEFFO qui s'abstient. L'orientation vers : soit l'Agence Postale Communale, soit le Relais Poste chez un Commerçant est reportée à plus tard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire insiste sur le fait que la conservation de notre établissement postal est conditionnée par une augmentation de sa fréquentation actuelle. Il invite les Conseillers Municipaux à promouvoir l'utilisation de notre établissement postal.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur LEBEL fait remarquer que dans le cadre du développement durable, il serait judicieux et plus raisonnable que l'éclairage public ne fonctionne plus entre 23 heures et 5 heures.

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu des remarques impertinentes d'une personne âgée du village parce que celui-ci ne fonctionnait plus à la suite d'une panne. En effet, l'éclairage lui permettait de se déplacer dans son habitation sans utiliser son propre éclairage. Il propose de procéder à une expérimentation : c'est-à-dire de couper l'éclairage dans un premier temps de 1 heure à 5 heures du matin, jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur COQUERY fait des remarques concernant les problèmes de sécurité.

Le Conseil Municipal est d'accord pour tenter cette expérience, sauf deux abstentions (Monsieur Eric COQUERY et Monsieur Stéphane GASTAT).

ECOLE NUMERIQUE RURALE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du plan de relance du Gouvernement concernant le projet de numérisation des écoles rurales : 5 millions d'euros pour équiper les Communes de moins de 2000 habitants. Il donne la parole à Monsieur GRUGIER qui a suivi ce dossier.

Monsieur GRUGIER signale que 45 écoles dans le Loiret sont concernées et qu'il fallait au plus vite se porter candidat.

Il précise qu'une subvention sera attribuée sur ces investissements à hauteur de 80% du montant H.T. avec un plafond de 9000 € pour une facture de 13500 € T.T.C

Un cahier des charges a été établi : Achat d'une « Classe mobile » (chariot avec mobilier via wifi + tableau blanc interactif + imprimante et 8 à 12 ordinateurs portables). L'équipe enseignante recevra une formation de 9 H.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GRUGIER du travail accompli dans des délais extrêmement courts. Il signale que dans cette affaire il était en contact permanent avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Si la Commune est retenue il propose les décisions modificatives suivantes :

Compte D 2183 Matériel de Bureau et informatique + 14.000 €

Compte D 21534 Réseaux électrification	- 5.000 €
Compte R 1328 Subvention Equipement	+ 9.000 €

Si la Commune n'est pas retenue Monsieur le Maire souhaiterait qu'elle s'équipe conformément au cahier des charges.

Monsieur THEFFO demande si le réseau de l'école est conforme à une telle installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat d'un tel matériel pour les élèves dans les deux cas de figure.

Monsieur le Maire donne quelques informations :

La nouvelle classe ne devrait pas être reconduite à la rentrée scolaire : il manquerait 7 élèves pour maintenir la classe à moins qu'il y ait de nouveaux habitants (cette information reste confidentielle).

Les poubelles du tri sélectif sont distribuées et le ramassage s'effectuera vraisemblablement qu'à partir de septembre. Le coût sera répercuté sur la taxe d'ordures ménagères. Les conteneurs jaunes de la déchetterie et du chemin du Cimetière seront retirés.

Il informe le Conseil Municipal que la Commune a acheté un véhicule d'occasion pour le service de l'eau étant donné que le camion « Citroën » n'avait plus le droit de circuler.

Il rapporte les difficultés rencontrées par certains riverains de la Rue du Général Leclerc à propos de stationnement de véhicules sur les trottoirs surtout dans la zone 30 km/h. Il signale que les Gendarmes se sont déplacés plusieurs fois suite à des réclamations.

Il demande de réfléchir à ce problème et que toute décision devra être cohérente sur l'ensemble des voies communales « intra-muros ».

Il donne lecture d'une invitation reçue pour le Conseil Municipal « Rencontres de l'Energie » le 16 JUIN 2009 à partir de 9 H sur l'Aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel et précise qu'une réponse est à renvoyer avant le 10 juin prochain.

Il propose qu'une **COMMISSION CHEMINS RURAUX** (commission quads) soit créée et nomme : Messieurs, Laurent MULOT, Eric COQUERY, Bertrand BOISMOREAU et Stéphane GASTAT. Monsieur Stéphane GASTAT sera le rapporteur.

Il demande que suite à la circulaire de Monsieur le Préfet une étude soit faite et que des solutions ou orientations soient données. Le rapport de cette commission sera présenté au plus tard pour le 1^{er} Octobre prochain. Par la suite, cette commission pilotera l'entretien des chemins ruraux.

Madame VEIRIER remercie Monsieur le Maire pour la réfection du chemin de Saint-Laurent et demande sa fermeture pendant la période du brame du Cerf estimant que celui-ci sera vite dégradé par le passage de nombreux véhicules.

Il signale que la semaine prochaine il sera sur le terrain pour le contrôle des assainissements non collectifs qui démarrent sur le territoire communal.

Il donne lecture d'une lettre du 27 mai dernier d'un administré habitant près du terrain de football qui se plaint des nuisances créées et fait remarquer que lorsque ce dernier a acheté sa maison le terrain de football était déjà là.

Monsieur LEBEL fait le point sur le dossier P.L.U. :

Il fait remarqué que la D.D.E. ne nous a pas aider à la mise en place de ce dossier.

L'appel d'offre est lancé. La date limite des offres est fixée au 30 juillet 2009.

La commission appel d'offre se réunira en septembre, l'étude sera d'une durée de 24 mois.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LEBEL pour le travail accompli.

Prochain Conseil Municipal le 2 JUILLET 2009 à 19 H 30 et prochain C.C.A.S. le 29 JUIN 2009 à 19 H.

La séance est levée à 22 heures 35. Les Membres présents ont signé le procès verbal.